



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 mars 2025, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

1426, rue de la Québécoise : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, a.-g. inc., pour le compte de Catherine Decarufel, visant à fixer à 12 m plutôt qu'à 15 m, comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable à un vestibule projeté d'être construit à l'avant du bâtiment principal érigé sur le lot 4 145 706 du cadastre du Québec.

107, rue Bénard: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition, a.-g. inc. Pour le compte de Vanessa Lacerte et Mathieu Béland, visant à fixer à 29,68 m plutôt qu'à 30 m, comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale applicable au lot 5 956 704 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 28 février 2024, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 5 février 2025.

Signé
Christine Saillant
Assistante-greffière